



COMMUNE DE ROCHE
Conseil Communal

Roche, le 5 septembre 2024

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission des finances

du préavis n° 30/2024 relatif au financement de l'étude préliminaire
pour l'entretien du pont CFF de Chambon

	Séances			Emoluments	Signatures
	02.09.2024				
Rapporteur Marsoni Lucette	X				
Membres Crisinel Maxime	X				
Cassella Antonio	X				
Aeberhard Marc	X				
Mustafa Valmir	X				

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le 2 septembre 2024 à la maison de commune, afin de traiter du préavis N° 30/2024 relatif au financement de l'étude préliminaire pour l'entretien du pont CFF de Chambon, en présence de M. Eric Portner, Municipal. Nous le remercions pour sa disponibilité et les explications qu'il nous a fournies.

Nous précisons que la commission des finances se prononce et rapporte uniquement sur le volet financier.

En préambule, nous rappelons qu'une convention a été signée entre les CFF et la commune de Roche, lors de la construction du pont en 1971. Elle nous a été présentée afin de justifier le bien-fondé de cette demande de financement. Celle-ci stipule que la commune est propriétaire de cet ouvrage ; les CFF participent aux frais de construction lors de sa réalisation, en revanche les frais d'entretien ou de renouvellement sont à la charge de la commune.

Un appel d'offre a été effectué auprès de trois bureaux d'ingénieurs. Après plusieurs aller et retour, le choix s'est porté sur le bureau RWB lequel se révèle le plus détaillé, notamment en ce qui concerne le chiffrage des analyses et des frais des CFF. Ces derniers représentent, entre autres, la présence du personnel des CFF pour sécuriser la ligne, lors des travaux d'inspection.